

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2015

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 février 2015 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Éric Maltais

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10493-02-15**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 19 janvier 2015 et des assemblées extraordinaires du 26 et du 29 janvier 2015.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Renouvellement du contrat pour services de gestion parasitaire
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Année financière 2014 – Affectations de dépenses à même le surplus non affecté
 - 5.3 Année financière 2014 – Appropriation au surplus affecté (réserves)
 - 5.4 Année financière 2014 – Transfert vers les surplus affectés (réserves) avec création d'une réserve d'infrastructures diverses
 - 5.5 Demande d'aide financière pacte rural 2014-2014
 - 5.6 Vente de terrain à Monica Tremblay et Patrick Harvey
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de janvier 2015
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 janvier 2015
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 10494-02-15**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ-
SOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 19 janvier 2015 et des assemblées extraordinaires du 26 et du 29 janvier 2015 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

**4.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR SERVICES DE GESTION PARASITAIRE
RÉSOLUTION NO. 10495-02-15**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉ-
SOLU QUE** la Ville de Clermont renouvelle le contrat avec la firme Maheu & Maheu pour les services de gestion parasitaire et de contrôle d'odeur pour l'année 2015.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Jean-Philippe Tremblay, Maheu & Maheu, 710 rue Bouvier, bureau 195, Québec (Québec) G2J 1C2.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10496-02-15**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉ-
SOLU QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|---------|
| • Tournoi de Curling des Entreprises <i>Inscription d'une équipe</i> | 150 \$ |
| • Tournoi de Curling Ville de Clermont <i>Aide financière (+ inscriptions des employés à venir)</i> | 1000 \$ |
| • Équipe de Volley-Ball les Impulsifs <i>Aide financière saison 2014-2015</i> | 300 \$ |

**5.2 ANNÉE FINANCIÈRE 2014
AFFECTATIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ
RÉSOLUTION NO. 10497-02-15**

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2014, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉ-
SOLU QUE** les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2014 soient appropriées au surplus non affecté.

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| ✧ PAAT Beauregard – Antoine-Grenier | 163 509,53 \$ |
| ✧ Rénovation Côte St-Charles | 9 831,89 \$ |

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2015

| | |
|------------------------------|----------------------|
| ◇ Bureau – travaux publics | 3 569,40 \$ |
| ◇ Équipement tennis – tables | 982,16 \$ |
| | <hr/> |
| | 177 892,98 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.3 ANNÉE FINANCIÈRE 2014 APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (RÉSERVES) RÉSOLUTION NO. 10498-02-15

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2014, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2014 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2013, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

| | |
|--|--------------|
| Surplus affecté réserve carrières et sablières | 5 556,73 \$ |
| Surplus affecté subvention parc industriel | 62 000,00 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.4 ANNÉE FINANCIÈRE 2014 TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (RÉSERVES) AVEC CRÉATION D'UNE RÉSERVE INFRASTRUCTURES DIVERSES RÉSOLUTION NO. 10499-02-15

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent à des affectations précises;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE pour l'année financière 2014, la Ville de Clermont transfère de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

| | |
|--|---------------|
| Surplus affecté eau potable | 56 951,81 \$ |
| Surplus affecté aréna | 41 404,00 \$ |
| Surplus affecté vidange des bassins (étang) | 20 000,00 \$ |
| Surplus affecté – infrastructures diverses | 650 000,00 \$ |
| Surplus affecté – subvention parc industriel | 35 009,16 \$ |

Également, que la ville de Clermont transfère certaines sommes des activités de fonctionnement au surplus affecté identifié :

| | |
|---|--------------|
| Surplus affecté – carrières et sablière | 80 119,19 \$ |
|---|--------------|

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2015

5.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2014-2024 RÉSOLUTION NO. 10500-02-15

ATTENDU QUE la Ville de Clermont devra procéder, au cours des prochaines années, à la remise aux normes du bâtiment de l'aréna, afin de se conformer aux exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE cette infrastructure sportive est reconnue comme un bâtiment supralocal, dont les retombées sont importantes pour toute la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE le financement du projet sera réalisé en partenariat avec le gouvernement du Québec, mais qu'une somme importante devra être assumée par la Ville de Clermont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente une demande d'aide financière au CLD de la MRC de Charlevoix-est dans le cadre du Pacte rural 2014-2024.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Thomas Le Page-Gouin, agent de développement rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 6 rue Desbiens, bureau 100, Clermont, Québec G4A 1B9

5.6 VENTE DE TERRAIN À MONICA TREMBLAY ET PATRICK HARVEY RÉSOLUTION NO. 10501-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à madame Monica Tremblay et monsieur Patrick Harvey, demeurant 2415 boulevard Malcolm-Fraser à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 691 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 957,7 mètres carrés, pour un coût total de 20 391,91 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 6 février 2015.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Monica Tremblay et monsieur Patrick Harvey, 2415 boul. Malcolm-Fraser, La Malbaie (Québec) G5A 2H7 ainsi qu'au notaire choisi par les acquéreurs.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL RÉSOLUTION NO. 10502-02-15

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2015

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont prévoit la formation de 12 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JANVIER 2015 RÉSOLUTION NO. 10503-02-15

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de janvier 2015 au montant de 227 874,71 \$ ainsi que le versement des salaires de janvier 2015 au montant de 63 046,46 \$ et portant le numéro de pièce P1-2015-02-09.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2015

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-01-2015
RÉSOLUTION NO. 10504-02-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de janvier 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2015 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 97 525,96 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2015-02-1816 et portant le numéro de pièce P1-2015-02-09.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2015-02-1816

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10505-02-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 11.

Éric Maltais
Maire-suppléant

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale